

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 21 avril 2025 - 1,50 €

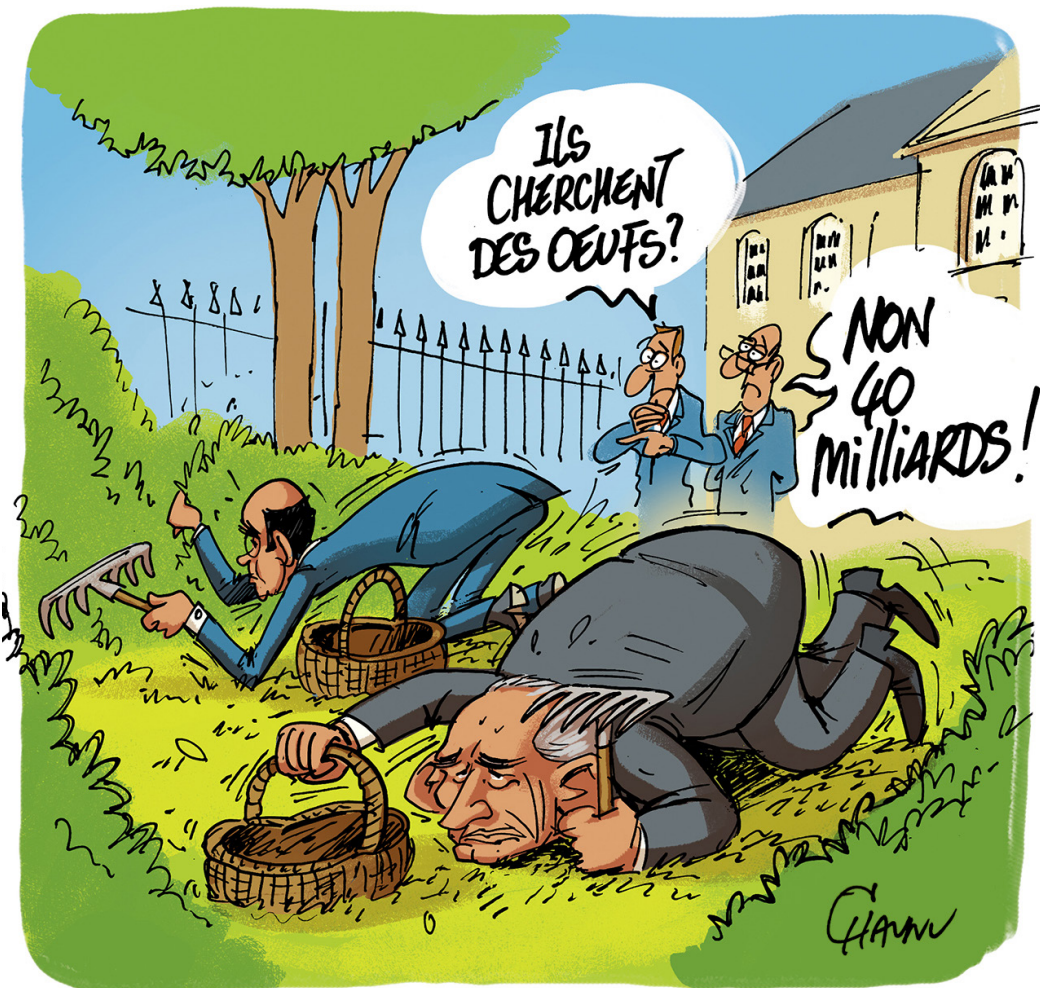
N° 132

Qui est paresseux ?

Le discours sur les efforts à faire pour combler le trou budgétaire est tenu depuis un demi-siècle. Avec, toujours, la même absence de résultats.

Facilement consultables sur les réseaux sociaux, les archives de la télévision sont parfois cruelles. On y retrouve le Premier ministre Raymond Barre (droite libérale) qui déclare en 1976 que « *la France vit au-dessus de ses moyens* », au point de compromettre son avenir. Ministre de l'Économie dans un gouvernement de gauche, Jacques Delors affirme en 1983 que « *nous ne pouvons pas continuer à consommer plus que nous produisons* ». Président de la République, Jacques Chirac déclare en 1995 que « *la priorité, c'est la réduction des déficits* ». On se souvient de François Fillon, faisant mine de découvrir que « *les caisses sont vides* » en 2008...

Avant François Bayrou et comme lui, tous les dirigeants de notre pays ont promis que les efforts de chacun entraîneraient la rapide réduction du déficit budgétaire. En incitant à l'effort, les dirigeants de droite et de gauche laissent entendre que les Français ne travaillaient pas assez et le thème de la France paresseuse est régulièrement martelé par divers essayistes. Les



chômeurs seraient donc responsables du taux de chômage et les pauvres devraient s'en prendre à eux-mêmes...

Les faux chômeurs et autres profiteurs des aides sociales sont sans doute nombreux, mais pas assez pour expliquer la désindustrialisation et le déficit des comptes publics. Quant à la paresse, celle des milieux dirigeants n'est jamais soulignée : paresse des explications données à leurs échecs, paresse des solutions dictées par la Commission européenne, paresse dans la répression de la fraude fiscale... On ne peut pas réclamer ou imposer des sacrifices en fuyant

ses propres responsabilités. Les Français n'ont pas choisi de passer d'une économie industrielle à une économie de services, ni de délocaliser en Chine, ni d'imiter un modèle allemand qui est aujourd'hui en miettes. Ils n'ont choisi ni le libre-échange, ni la « monnaie unique » – ils ont même rejeté par référendum le traité qui consacrait le néolibéralisme.

Le déficit budgétaire, qui devient effectivement insupportable, est la sanction des mauvais choix qui ont été faits depuis cinquante ans. Il serait temps de s'en apercevoir.

Claudine Uzerche

SOMMAIRE

P. 1 : Qui est paresseux ? P. 2 : Nouvelle ferveur catholique. – Le sens du bétail. P. 3 : Lectures. P. 4 : Euthanasie : fin de vie et fin de civilisation. P. 5 : Justice et politique : la quadrature du cercle. P. 6 : L'entente cordiale sur l'Ukraine. P. 7 : Algérie : *Oignez vilain, il vous poindra*. Chine : le bain du Bouddha. P. 8 : Le pape des extrémités.

■ **Prisons** : Des véhicules ont été incendiés sur le parking l'école nationale d'administration pénitentiaire d'Agen dans la nuit du 13 au 14 avril. D'autres agressions, tags, incendies de véhicules ou tirs contre des façades de différentes prisons, ont ensuite été menées par des inconnus à Nîmes, Marseille, Toulon, Luynes, Valence, Villepinte, Agen, Réau-Melun, Nanterre, Gradignan, Tarascon... et devant le domicile privé de plusieurs gardiens, sur plusieurs jours, de manière manifestement coordonnée.

Un certain nombre de ces actions ont été revendiquées, sur le réseau social Telegram, par un énigmatique DDPF (Défense des droits des prisonniers français). Toutes les pistes restent ouvertes : vengeances de narcotraficants, groupuscule gauchiste, opération de déstabilisation étrangère)...

■ **Recherche** : L'Agence nationale de la Recherche, dans le cadre de « France 2030 », a lancé, le 18 avril, une plateforme Internet « Choose France for Science » censée offrir à des universitaires étrangers l'opportunité de continuer leur travail lorsqu'il est menacé. Il s'agit de « faire rempart face aux attaques que subissent les libertés académiques dans le monde » (en clair une réaction aux revirements idéologiques imposés par l'administration Trump).

■ **Météo** : Des chutes de neige très abondantes, les 16 au 14 avril, ont désorganisé la vie des habitants et des touristes dans les Alpes françaises, suisses et italiennes.

Nouvelle ferveur catholique

Si elle ne doit pas être exagérée, une grande nouveauté se manifeste dans le paysage spirituel et sociétal. Malgré la chute de la pratique dominicale (8 % des Français) et des baptêmes d'enfants (divisés par deux en vingt ans), le catholicisme connaît un fort regain dans l'espace public, avec des jeunes de plus en plus nombreux.

Théologiens, sociologues et commentateurs ne l'avaient guère vu venir et il s'est exprimé lors de deux événements : l'imposition des Cendres le mercredi marquant le début du Carême et le baptême des catéchumènes à la vigile pascale. On y ajoutera des manifestations comme divers pèlerinages, notamment celui de Chartres — malgré les entraves posées par certains membres de l'épiscopat allergiques à ce qui leur paraît trop traditionnel.

D'abord, comme l'a indiqué un prêtre du diocèse de Valence en ce qui concerne le mercredi des Cendres, « on a constaté la présence de beaucoup de jeunes qui auparavant ne mettaient jamais les pieds dans une église ». Dans toute la France, s'est produite une affluence inhabituelle, avec parfois plusieurs célébrations bondées dans la même journée. Outre les pratiquants habituels, on y a observé de nombreux étudiants et jeunes professionnels, participant ensuite, en ce jour de semaine, à des temps de prière et d'adoration, tandis que, en certains lieux, étaient organisées des liturgies adaptées à leurs

horaires. Ensuite, 10 384 adultes auront été baptisés à Pâques. Cela représente une augmentation de 45 % par rapport à 2024. Ils étaient 3 900 en 2015 et, en cinq ans, la courbe des 18-25 ans est passée au-dessus de celle des 26-40 ans : ils sont désormais 42 % contre 39 %. La part des étudiants (27 %) augmente fortement par rapport aux années passées (17 % il y a 5 ans). Cela n'empêche pas les milieux plus simples (ouvriers, techniciens et employés) de représenter 36 %, suivis par les enseignants et les cadres (13 %) ainsi que les professions libérales et indépendantes (8 %). À ces baptêmes d'adultes s'ajoutent ceux des adolescents, âgés de 12 à 18 ans, avec une croissance tout aussi spectaculaire : de 2 953 en 2023, ils atteignent 7 404 en 2025. Au total, ce sont donc 17 788 personnes, adultes et jeunes, qui rejoignent l'Église catholique en cette occasion.

Il existe des explications, mais partielles. La covid-19 et les confinements successifs ont favorisé un retour à l'intériorité. Surtout, semble-t-il, familiers des réseaux sociaux, les jeunes n'hésitent pas à afficher une foi décomplexée et à porter des signes religieux avec assurance, sans se soucier des questions de laïcité. De ce point de vue, il peut s'agir d'une réponse à la déchristianisation rampante, avec une volonté d'afficher son identité, notamment face à l'entrisme islamiste : retrouver ses racines signifie au moins en partie renouer avec la religion de sa famille, de ses amis, de son pays. Mais cela va plus loin, car, si 52 % des catéchumènes viennent de milieux chrétiens, les autres y sont

extérieurs, dont, d'ailleurs, 4 % de musulmans.

Jean Étèveaux

Le sens du bétail

À première vue, *Le sens du bétail* (Flammarion), que vient de publier le journaliste indépendant Ulysse Thevenon, avec comme sous-titre « vous ne mangerez plus jamais de la même façon », pourrait passer pour une enquête à charge contre l'élevage français accusé de maltraitance animale et de production de « malbouffe » pour reprendre le néologisme formé dans les années 1970 par Joël de Rosnay. On se tromperait lourdement en s'arrêtant à ces considérations superficielles.

Ce que dénonce l'auteur, ce sont avant tout les conditions d'élevage imposées aux agriculteurs, pour des questions de rentabilité, par les industriels de l'agroalimentaire, les coopératives,

■ **Énergie** : La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a émis, le 18 avril, un avis défavorable à la nomination de l'ancien ministre Jean-François Carenco à la tête de la filiale française du géant énergétique chinois Das Solar. Président de la Commission de régulation de l'énergie, jusqu'en juillet 2022, il aurait dû attendre 3 ans révolus avant de « pantoufler » (passer du public au privé).

■ **Présidence** : Le président Macron est parti le 20 avril pour une tournée de 5 jours dans l'Océan Indien. Il était, pour une journée, à Mayotte le 21 avril.

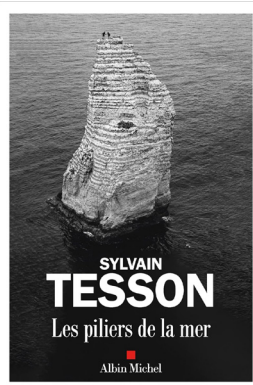
les distributeurs (grandes surfaces) voire les banques. Le tout étant souvent cautionné par la FNSEA.

Le livre s'ouvre d'ailleurs sur deux scènes saisissantes. Il s'agit d'abord d'une altercation verbale entre l'auteur et Christiane Lambert, ancienne présidente de la FNSEA, lorsqu'il a eu l'outrecuidance de lui faire remarquer que sa propre exploitation n'était apparemment pas rentable alors qu'elle prétendait représenter les agriculteurs français. L'autre c'est la détresse d'un couple d'éleveurs jeté à la rue avec ses enfants en bas âge après n'avoir pu rembourser un million d'euros. Un emprunt conditionné par la banque à l'adjonction d'un élevage de veaux hors-sol en sus des 60 vaches élevées en extérieur. C'est cette production hors-sol qui causera la perte de l'exploitation.

Dans cet ouvrage, Ulysse Thevenon explore aussi bien les questions liées à la nourriture du bétail que celles qui découlent des normes sanitaires inutiles, des faibles marges des producteurs, des conséquences néfastes du tout crédit, de la paperasse réclamée par l'administration ou des dérives du système coopératif.

Voilà un ouvrage courageux qui donne surtout la parole à des éleveurs remettant en cause un système productiviste qui, de fait, est responsable pour partie des périls qui menacent aujourd'hui la pérennité du cheptel français. Ce qui ne saurait évidemment faire oublier les responsabilités des conséquences sanitaires du changement climatique ou de l'activisme de militants animalistes radicaux.

Jean Bongrain



ROMAN

Les sentinelles de roche

On ne s'ennuie jamais avec Sylvain Tesson, ce magnifique conteur à l'érudition profonde et à l'écriture stylée. Après nous avoir entraînés à la recherche de la panthère des neiges, sur les traces des évadés du Goulag et en voilier le long des côtes de l'Atlantique, cette fois il nous convie à arpenter les stacks, ces piliers de roche qui se dressent fièrement face à la mer.

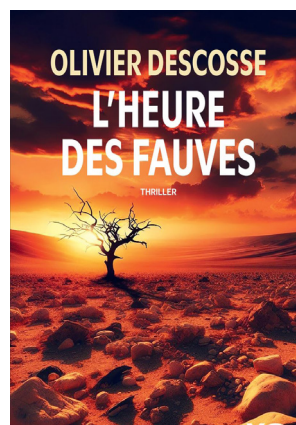
En 2020, pour les besoins d'un reportage, il grimpe au sommet de l'aiguille d'Étretat. Depuis il se promène de piton en piton : Açores, Terre de Feu, Tasmanie... en quête d'un moment de plénitude où, assis et le regard tourné vers l'horizon, il laisse vagabonder son imagination.

« Les piliers de la mer », Sylvain Tesson, Albin Michel, 224 p., 21,90 €.

THRILLER

La tatouée

Une femme terrorisée tambourine à la porte d'un commissariat de Marseille. Le temps qu'un policier lui ouvre, elle est froidement égorgée et mutilée. D'em-



blée Olivier Descosse frappe les esprits par un acte de barbarie, ce ne sera pas le seul. Le tatouage en arabe sur le bras de la victime laissant penser à un crime rituel, l'enquête est confiée à la commandante Chloé Latour spécialisée dans les féminicides. Mais ses premières investigations la dirigent vers le milieu des narcotrafiants.

Une traque longue et douloureuse commence qui la mènera en Turquie et au Moyen-Orient.

« L'heure des fauves », Olivier Descosse, XO éditions, 496 p., 21,90 €.

SYMBOLE

En quête du Graal

But de la quête des chevaliers de la Table ronde réunis autour du roi Arthur, le Graal apparaît pour la première fois à la fin du XII^e siècle dans le roman Perceval de Chrétien de Troyes. Philosophe, spécialiste des religions, Françoise Bonardel retrace la genèse de ce symbole d'abondance et de prodigalité.

Il pourrait trouver son origine dans les sagas irlandaises avant d'apparaître sous sa forme païenne (vase sacré) puis chrétienne (calice). Depuis



cet objet mythique n'a cessé d'alimenter récits poétiques et fantasmes d'illuminés.

« Le Graal », Françoise Bonardel, éditions Dervy, 80 p., 12,90 €.

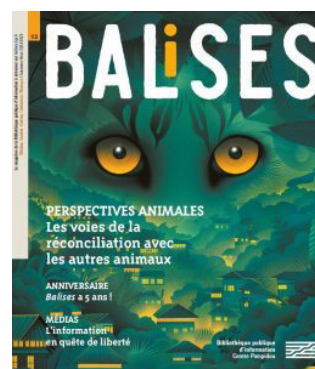
REVUE

Perspectives animales

La Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, à Paris, publie un semestriel consacré à toutes les formes de culture et téléchargeable gratuitement sur son site web.

Au sommaire du dernier numéro : un dossier sur la rupture des relations entre l'humanité et les autres espèces vivantes, la fracture idéologique sur les campus américains, à la confluence des mots et des sons...

Balises, n° 13, 2025, Centre Pompidou/BPI, gratuit sur balises.bpi.fr.



Fin de vie et fin de civilisation

La proposition de loi relative à la fin de vie déposée le 11 mars 2025 par M. Falorni reprend le texte dont la discussion avait été engagée et brutalement interrompue par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Elle a été soumise à la commission des affaires sociales début avril et reviendra devant les députés le 19 mai pour faire l'objet d'un vote solennel le 27 mai.

Son objet est d'autoriser et accompagner les personnes en ayant exprimé la demande à recourir à une substance létale afin qu'elles se l'administrent ou, lorsqu'elles ne sont pas en mesure physiquement d'y procéder, se la fassent administrer par un médecin ou par un infirmier. Selon la proposition de loi, la mise en œuvre de ce nouveau droit « à » mourir doit être limité aux personnes majeures :

- atteintes d'une affection grave et incurable, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale,
- et présentant une souffrance physique ou psychologique liée à cette affection, qui est soit réfractaire aux traitements, soit insupportable.

Une liberté soviétique. – Cette proposition veut « une grande loi de liberté, celle de disposer de sa mort, à l'image de la liberté de disposer de son corps ». Mais elle prévoit que soit puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher, par quelque moyen que ce soit, de pratiquer l'aide à mourir, ne serait-ce que par « des

pressions morales et psychologiques ». Et alors que « la décision du médecin se prononçant sur la demande d'aide à mourir ne peut être contestée que par la personne ayant formé cette demande », toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans peut engager une action judiciaire contre ceux qui expliqueraient aux personnes envisageant de demander une « aide à mourir » qu'ils ont aussi des raisons d'y renoncer. Comme en matière d'avortement, la liberté est donc à sens unique, doublée d'une interdiction pénale de seulement en discuter. Ça ressemble fort à une liberté soviétique.

Aide ou incitation à mourir ? – D'autant plus que si le texte requiert que les personnes demandant l'aide à mourir soient « aptes à manifester leur volonté de façon libre et éclairée », il prévoit, en contradiction, que le médecin décidant de « l'aide à mourir » ne fasse qu'en informer, le cas échéant, la personne chargée d'une mesure de protection juridique avec assistance ou représentation relative à la personne. Ce qui revient à laisser des personnes assistées, donc n'ayant généralement pas toutes leur aptitude à décider seule, sans protection.

Il faut enfin ajouter que si une clause de conscience permet aux soignants de refuser de participer à cet accompagnement à mourir, les établissements de santé qui hébergent les personnes qui demandent cette aide sont obligés d'accepter en leur sein l'intervention de ceux qui viendraient aider à mourir un de leurs pensionnaires.

Enfin, la proposition de loi prévoit que soient pris en charge par les assurances

sociales les frais du dispositif d'aide à mourir ! Et en sus, « L'assurance en cas de décès doit couvrir le décès en cas de mise en œuvre de l'aide à mourir. » On pourra donc s'assurer puis aller mourir tranquillement aux frais des autres !

Il n'y a pas de droit à la mort. – Cette loi, si elle est adoptée, rompra avec le respect absolu de la vie qui caractérise notre civilisation. Déjà dangereuse en voulant seulement aider à mourir, elle risque de favoriser le suicide assisté. Les députés qui ont commencé à en débattre le 11 avril en commission en ont élargi la portée, notamment via l'amendement d'Élise Lebourcier (LFI) accordant à la personne recourant à l'aide à mourir, qu'elle ait ou non la capacité de s'administrer elle-même le poison, la liberté de choisir entre auto-administration du produit létal et administration par un médecin ou un infirmier.

La loi votée, certains ne tarderont pas à vouloir en étendre le champ. Ainsi la MGEN, mutuelle de l'Éducation nationale, veut déjà permettre à chacun de recourir à l'euthanasie sans avoir à justifier d'être en « phase avancée ou terminale » de la maladie. Derrière son idéologie, elle cache sans doute aussi les économies qu'elle ferait à ne plus soigner les patients atteints de maladies graves sans être encore en phase terminale. La vie qui n'avait pas de prix deviendrait un objet de marché comme un autre sous la pression de ceux qui n'ont cessé de fustiger le marché.

Les libéraux qui reconnaissent toute sa place au marché dans l'échange des biens et services, respectent

d'abord en toute personne sa liberté et sa responsabilité, constitutives de sa dignité. Ils considèrent donc volontiers que chacun peut se suicider, même si certains le réprouvent de manière compréhensible. Mais ils estiment que légaliser, quelles qu'en soient les conditions, l'aide à mourir revient à ouvrir une boîte de pandore.

À la différence de l'animal, qui se conforme nécessairement aux fins que la nature lui assigne, l'être humain dispose d'un libre arbitre qui lui permet de s'interroger sur ses origines et de rechercher ses propres fins. Celui-ci a une responsabilité personnelle, donc une morale (parfois immorale), dans l'acquisition de la maîtrise de sa vie. L'identité, l'unité et la particularité de chaque être humain en font une personne dont le caractère unique et mystérieux justifie qu'il lui soit accordé par nature un droit à la vie auquel lui seul peut attenter hors les cas de légitime défense individuelle ou collective.

L'État de droit se fonde sur la reconnaissance et le respect réciproque de droits que chacun a la liberté d'exercer sous sa responsabilité ; ce sont des « droits de » faire, penser, agir, aimer... Mais à la différence de la plupart des droits, parce que c'est un droit premier, existentiel par définition, notre civilisation, à la différence de beaucoup d'autres, considère que le droit à la vie peut être revendiqué par tous comme un « droit à », un droit-créance, réciproque certes, mais passif en ce sens qu'il doit être reconnu à tous, même et surtout au profit de ceux qui n'ont pas les moyens ou la capacité de le faire valoir et de l'exercer par eux-mêmes.

Mais personne ne peut op-

poser aux autres son droit à mourir. En s'instituant garante d'un droit à mourir, qu'elle organise, une société s'introduit dans le lieu le plus sacré de toute intimité, où se trame parfois le suicide ou le salut. C'est le paroxysme du collectivisme qui se substitue à la conscience du malade et parfois de sa famille ou du médecin, qui n'ont pas besoin de la loi pour savoir quand il faut aider le patient à moins souffrir.

Une telle loi pourrait bouleverser gravement notre civilisation, cet édifice instable dont le socle demeure le respect de la vie.

Jean-Philippe Delsol

Quadrature du cercle

Gavroche chantait « *Je suis tombé par terre c'est la faute à Voltaire, le nez dans le ruisseau c'est la faute à Rousseau* ». On ne sort pas des raisonnements binaires. L'actualité judiciaire le prouve. Une candidate à la présidence de la République va-t-elle faire défaut en 2027 ? S'en remettrait-on ? Un seul être vous manque et le monde est dépeuplé.

Comment concilier la Justice c'est-à-dire le droit sans privilégiés et la politique c'est-à-dire le bien pour tous ? Arriverons-nous à dépasser nos préjugés pour sortir d'accusations sans fin. Peut-on aboutir à un gagnant-gagnant et ainsi avoir une société qui ne s'émeut pas quand la justice se mêle de politique ? Doutons-nous de nos principes suprêmes, ceux qui sont les piliers de la République ? Peut-on débattre avec la raison sans émotion ? Une société moderne qui fonctionne har-

monieusement c'est comme un triangle qui devrait être isocèle : en pointe en haut la démocratie, à une base le peuple et à l'autre la justice. Mais des géomètres ne l'observent pas ainsi.

M. Pierre Rosanvallon a déclaré au journal *Le Monde* « *que les juges incarnent, autant que les élus, le principe démocratique de la souveraineté du peuple* ». *Quand il était président du conseil constitutionnel* M. Fabius avait fait savoir par avance sauf erreur, que tel référendum sur tel sujet ne serait pas conforme au texte suprême. Sauf à réformer la constitution.

Si une autorité qui n'est pas dans le camp du bien s'était ainsi prononcée comme ces deux intellectuels, ça hurlerait dans le landerneau médiatique. On crierait au coup d'État juridique et au gouvernement des juges outre le déni démocratique ! Et que le peuple est secondaire face à une élite éclairée ! L'histoire bégaie.

Je ne peux me comparer avec ces sommités philosophiques et sociologues ou juridiques mais comme j'ai une voix/un bulletin de vote comme eux je m'exprime comme électeur de base, membre du peuple d'en bas. Je m'autorise à parler de démocratie et des juges. Je ne suis pas d'accord avec ces personnalités qui réfléchissent subtilement. Le peuple n'a pas besoin qu'on lui tienne la main dans l'isoloir. Ou que des juges agitent leur couperet légal. Il est sur le terrain et y a appris la vie. Il subit depuis des années les politiques publiques versatiles qui ont mené dans le mur sinon à la faillite, sans oublier les menaces de toute nature. Et on lui dit que c'est sa faute ! Si désormais les juges sont à égalité avec lui

voire ses supérieurs, il désespère. Alors que les décisions sont prises au nom du peuple français qui est donc le souverain unique. La souveraineté ne se partage pas, comme la bombe atomique.

Les citoyens croient trouver en la justice des arbitres impartiaux malgré tout ce qui se colporte et des bavures conduisant au mur des cons. Et ce seraient les 9 000 magistrats de France qui après avoir réussi jeunes un concours difficile, sont nommés à vie, en gardant leurs convictions et croyances, en ne rendant quasiment pas de comptes puisqu'ils sont indépendants – les procureurs étant un peu à part- qui montreraient la voie à suivre à des millions d'électeurs ? Ou qui par leurs jugements parfaitement légaux en appliquant les lois que les parlementaires votent, peseraient même indirectement sur un scrutin public et ainsi orienteraient ou contrarieraient le vote des citoyens. Ou empêcheraient telle volonté. La citoyenneté démocratique serait avant tout ou aussi judiciaire ? J'ai dû comprendre de travers MM. Rosanvallon et Fabius en croyant qu'il y aurait deux légitimités égales avec un penchant favorable pour la Justice. Exit les manants.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'état de droit qui se caractérise par la séparation des pouvoirs, la hiérarchie des normes donc la constitution et la loi d'abord, et une justice indépendante. Qui veille sur les libertés fondamentales et les déclarations des droits. Et des devoirs qui protègent la collectivité. Souvenons-nous qu'en 1958 la constitution a qualifié la justice d'autorité judiciaire et non de pouvoir. Mais rien n'interdit de muscler le droit pour

faire face à ce qu'on n'avait pas prévu dans les années passées et à la conjoncture mondiale qui change. Au lieu de lois parfois fumeuses et qui clivent à portée sociale attaquons-nous aux vrais problèmes quotidiens qui engagent aussi l'avenir. Et ne voulons pas tout régler. Faisons confiance à la conscience des citoyens et des professionnels en fixant seulement des limites. Ne remettons pas toute question à la sagesse des juges. En revanche respectons le vote des citoyens qu'il faut convaincre, pas exclure. L'arc républicain tire des flèches empoisonnées. C'est cela la démocratie élémentaire. Il appartient ensuite aux élus de faire taire leurs inimitiés voire plus et certitudes dogmatiques et de trouver des solutions consensuelles. Les donneurs de leçons n'ont pas la science infuse.

Pour résoudre la quadrature du cercle Il est peut-être temps de revoir le rôle de la justice qui est essentielle dans un état de droit. À la condition qu'elle ne se substitue pas au peuple au nom de qui elle se prononce. Il y a un équilibre difficile à trouver mais on peut le faire. Pour sortir de nos querelles et que le soupçon n'existe plus. Quand on touche aux juges, quand on les attaque, quand on les contourne, la démocratie vacille. Et le peuple en subit les conséquences. Mais il faut aussi que les magistrats y mettent du leur, qu'ils ne se drapent pas dans leurs robes immaculées et qu'ils acceptent d'être critiqués. Que leurs responsabilités puissent être engagées comme pour tout citoyen d'une démocratie. Il n'y a pas de plus égaux que d'autres.

Les réformes sont connues

et sont dans les tiroirs. Que nos parlementaires – forcément courageux comme l’aurait écrit Marguerite Duras – aient la hardiesse de voter une grande réforme urgente. Une fois n’est pas coutume ! On ne peut continuer de s’étriper à chaque fois qu’un politique est jugé. Et ce n’est pas fini puisqu’on veut laver plus blanc que blanc. À qui le tour M. Propre ? La justice a les yeux bandés mais porte la balance et le glaive.

Il ne peut y avoir des juges contre la démocratie ou la démocratie contre les juges. Les légitimités se complètent et ne se combattent pas. Ce que veut le peuple il doit l’obtenir. Que cela plaise ou non à des minorités ou à ceux qui pensent avoir la vérité.

Christian Fremaux

■ **Grande Bretagne** : La Cour suprême du Royaume-Uni a rappelé, le 16 avril, que la définition légale d’une femme repose sur le sexe biologique et non sur le genre. Les associations de défense des « *transgenres* » ont ainsi perdu un long et coûteux combat juridique. Cela devrait avoir des conséquences notamment dans les compétitions sportives où des personnes ayant eu une puberté masculine, puis ayant « transitionné » vers le sexe féminin se retrouvent, avec un avantage physique évident sur les personnes ayant eu une puberté féminine, comme on l’a constaté récemment dans des compétitions olympiques de boxe ou d’escrime où elles sont admises à concourir contrairement à d’autres sports qui maintiennent la distinction entre hommes et femmes (cyclisme par exemple).

■ **Gafam** : Le 17 avril, une juge de la cour fédérale de Virginie a estimé que « *Google viole la loi antitrust en monopolisant les marchés de la publicité numérique sur Internet* ». Google va faire appel de ce jugement de 115 pages qui lui enjoint de porter remède à la situation avant 7 jours...

■ **RDC** : Un bateau qui transportait du carburant et des centaines de passagers sur le fleuve Congo a pris feu le 18 avril. Il y aurait au moins 200 morts.

■ **Italie** : Tandis que le vice-président américain J. D. Vance passait Pâques à Rome, la présidente du Conseil Giorgia Meloni était reçue (le 18 avril) à la Maison Blanche par Donald Trump qui l’a reçue avec force compliments, sans que l’on sache ce que l’Italie ou l’Union Européenne pourraient y gagner dans la guerre commerciale lancée par les États-Unis avec l’augmentation des droits de douane.

■ **Iran** : Les négociateurs américains et iraniens (Steve Witkoff, émissaire de Donald Trump pour le Moyen-Orient, et Abbas Araghchi, ministre iranien des Affaires étrangères) se sont retrouvés à Rome le 19 avril pour discuter du nucléaire iranien. On s’attend à un accord.

■ **Ukraine** : Les Russes ont repris le village d’Olechnia dans l’oblast de Koursk le 19 avril. Les Ukrainiens ne détiennent plus qu’un seul village de cet oblast qu’ils avaient conquis en août 2024.

Entente cordiale sur l’Ukraine

Médiatiquement, le troisième sommet européen de solidarité avec l’Ukraine, organisé à Paris le 17 avril par l’Élysée, aura été une réussite. Les conférences de presse en amont, les interviews forcément « exclusives » données par le président ukrainien et d’autres ainsi que les communications à la sortie de la réunion ont attiré l’attention. Il faut dire que le secrétaire d’État américain, Marco Rubio, et l’émissaire spécial de Donald Trump, Steve Witkoff, qu’on voyait plutôt ailleurs auparavant, ont rencontré leurs homologues européens pour discuter de la position face à la Russie en abordant « *toutes les grandes composantes de ce que doit être un accord de paix* », selon Paris. On y a dénombré trente dirigeants européens et des représentants de la Turquie et du Canada, membres de l’OTAN, ainsi que la présidente de la Commission européenne, le président du Conseil européen et le secrétaire général de l’OTAN.

Il est ainsi question d’envoyer des troupes dissuader la Russie de reprendre la guerre après un possible accord de paix, étant entendu que celui-ci reste le domaine d’action des États-Unis. Toutefois, le président Volodymyr Zelensky a reconnu : « *Quant aux actions de ce contingent, à ses responsabilités, ce qu’il peut faire, comment il peut être utilisé, qui en sera responsable, il y a beaucoup de questions. Jusqu’à présent, il y a peu de réponses* ». Emmanuel Macron, de plus en plus en dehors de la politique française à part son soutien à la

maire de Paris pour qu’elle devienne haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, n’a pas craint de préciser que ces forces militaires risquaient de ne rassembler que « quelques États membres » de la coalition.

On doit relever que cet éventuel contingent serait coordonné par la France et le Royaume-Uni. On voit ainsi ressurgir la vieille « *entente cordiale* » qui caractérise malgré tout les rapports entre les deux pays depuis maintenant plus d’un siècle. Concrètement, il faudra définir une logique stratégique commune à Paris et à Londres, ce qui ne devrait pas s’avérer trop difficile, les armées britannique et française ayant l’habitude de travailler ensemble, notamment depuis les accords de Lancaster House signés à Londres en 2010 par Nicolas Sarkozy et David Cameron. Dans un premier temps, les deux pays vont préparer les soldats de demain de l’Ukraine, ce qui signifie se placer dans une optique militaire après trois années d’une guerre sanglante. Cela correspond à la vision d’Emmanuel Macron et de Keir Starmer, prêts à une éventuelle confrontation militaire.

Mais on ne connaît pas les intentions des États-Unis, préoccupés avant tout par les négociations directes avec Moscou tout comme par les ressources naturelles de l’Ukraine, ni surtout celles de la Russie. Vladimir Poutine s’est contenté d’une simple trêve pascale, donnant manifestement la priorité à la poursuite des opérations sur le terrain. Les autres pays européens se placent toujours, avec diverses nuances, dans l’expectative ou l’incertitude.. ■

Jean-Gabriel Delacour

Chine Le bain du Bouddha

Alors que les Chrétiens fêtent Pâques, les Bouddhistes du Sud-Est asiatique viennent de célébrer leur Nouvel an. Le président chinois en a profité pour visiter successivement le Vietnam, la Malaisie et le Cambodge.

Pratiquant une diplomatie de « *bon voisinage* », il a réussi à éviter toute connotation historique ou religieuse pour se concentrer sur une nouvelle forme de solidarité issue du commerce international. Ces pays constituent en effet des plateformes de substitution aux productions chinoises exportées à travers le monde. À ce titre, ils subissent les droits de douane imposés par Donald Trump (46 % pour le Vietnam, 49 % pour le Cambodge, 24 % pour la Malaisie). Ils n'en sont pas moins les principaux débouchés des exportations chinoises dans la région (en tête Vietnam et Malaisie) ainsi que des investissements engendrant un surendettement à l'égard du grand voisin.

La subtilité de la diplomatie chinoise apparaît dans l'ordre observé par le protocole pour se jouer de certaines dates : Xi Jinping a éludé les moments forts des célébrations bouddhistes en séjournant du 15 au 17 avril en Malaisie (majoritairement musulmane). Il eût été inconcevable d'inclure dans son périple une étape thaïlandaise où le Songkran (fête de l'eau) battait son plein. Pour ce qui concerne le volet khmer, Xi avait choisi d'arriver après la clôture des festivités le 17 avril (habituellement réservé au « *bain du Bouddha* », le lavement des

statues avec de l'eau parfumée). On aura aussi une pensée pour les nombreux monastères bouddhistes birman frappés par le séisme du mois dernier.

Le « tact » chinois est encore plus visible dans l'incroyable coïncidence entre l'arrivée de Xi Jinping dans la capitale cambodgienne et celle des Khmers rouges à Phnom Penh le 17 avril 1975. Le régime cambodgien de Hun Sen, désormais président du Sénat, ayant laissé sa place de Premier Ministre inamovible à son fils Hun Manet, préfère commémorer une autre date : le 7 janvier 1979, date de la « *libération* » du Kampuchéa démocratique par les forces vietnamiennes, occasion pour la Chine d'alors d'envahir le Vietnam. Pékin rejette toute accusation concernant son implication dans le génocide cambodgien qui a laissé 1,7 million de morts, soit le quart de la population d'alors. Hun Sen, dissident khmer rouge, fut alors installé au pouvoir. Il ne l'a jamais quitté depuis.

Dominique Decherf

Algérie Oignez vilain, il vous poindra

En 1534, dans son *Gargantua*, François Rabelais écrivait : « *Le bon traitement et la grande familiarité que leur avez par cy devant tenue vous ont rendu envers eux contemptible [méprisable]. Oignez [cajolez] vilain, il vous poindra [fera souffrir] ; poignez vilain, il vous oindra.* » Cette maxime, passée dans le langage proverbial et littéraire, par exemple chez Flaubert, semble s'appliquer particulièrement à l'Algérie, le pré-

sident Macron ne manquant pas une occasion d'afficher sa « *confiance* » au président Tebboune.

Alger a annoncé, le 13 avril, l'expulsion de douze agents de l'ambassade de France sous 48 heures. Selon notre ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot, toujours prompt à minimiser les problèmes avec ce pays où il avait effectué sans aucun résultat une visite le 6 avril mais qui continue à prôner le « *dialogue* », « *cette décision serait une réponse à l'arrestation de trois ressortissants algériens soupçonnés de faits graves sur le territoire national français* ». Le conditionnel est de trop : il s'agissait de l'enlèvement d'un influenceur algérien opposant et à propos duquel la justice française a demandé la mise en examen de trois hommes, dont un agent de l'un des 18 consulats algériens en France.

L'Algérie a réduit l'an passé de 11,8 % ses exportations de pétrole et de gaz – avec une reprise en février dernier. Globalement, les ventes de Paris ne représentent que 0,8 % de notre commerce extérieur. C'est dire que la vingtaine de ministres qui, sous l'ère Macron, se sont rendus là-bas pour, entre autres, s'incliner devant le monument aux morts des martyrs de l'indépendance n'ont pas changé grand-chose aux réalités. Celles-ci demeurent simples : l'Algérie semble pouvoir se permettre tout ce qu'elle veut à l'égard de la France, que ce soit le refus d'accueillir les OQTF expulsés par la France ou l'emprisonnement de Boualem Sansal. On comprend que François Bayrou ait annoncé le 26 février que devrait être « *réexaminée la totalité des*

accords » avec ce pays. On attend la suite.

Précý

Peine de mort

Selon le rapport annuel d'Amnesty international (8 avril 2025) « *Un monde libéré de la peine capitale ? C'est possible, on s'en rapproche. En 2024, [...] seuls 15 pays ont procédé à des exécutions. C'est le chiffre le plus bas jamais enregistré pour la deuxième année consécutive. Les États qui maintiennent la peine de mort ne sont plus qu'une minorité isolée.* »

Il ne faut pas croire qu'Amnesty ne voit pas la réalité puisque, dans le même rapport, elle signale que l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran « *ont exécuté le nombre effarant de 1380 personnes. L'Irak a presque quadruplé son total annuel par rapport à l'année précédente (d'au moins 16 à au moins 63) et l'Arabie saoudite l'a doublé (de 172 à au moins 345), tandis que l'Iran a exécuté 119 personnes de plus qu'en 2023 (passant d'au moins 853 à au moins 972).* »

Ailleurs est évoqué le nombre de 1000 exécutions pour la Chine. On n'ose pas imaginer pour la Corée du Nord. L'Afghanistan, avec ses dizaines d'exécutions capitales dans des stades comblés, semble anecdotique. La Syrie a abandonné ces pratiques « *pédagogiques* » chères à l'État islamique, mais le nouveau régime préfère l'assassinat ciblé. C'est mieux pour la respectabilité ? Beaucoup, là comme dans tant d'autres dictatures, ont été tués pour ce qu'ils étaient et non pour ce qu'ils auraient fait.

Patrick Kalendeau

Le pape des extrémités

Comme Jean-Paul II juste après les fêtes pascales de 2005, François est décédé le lundi de Pâques. Pour les chrétiens, il est parti dans la lumière de la Résurrection, au lendemain de son ultime bénédiction *Urbi et Orbi* et de son message dans lequel il invitait « à espérer et à avoir confiance dans les autres », reflétant ainsi l'amour universel du Christ. Sa foi lui était chevillée au corps et nul ne peut contester son souci d'avoir voulu faire partager la conception qu'il en avait.

Premier non-Européen parvenu sur ce qu'il est toujours convenu d'appeler le trône de saint Pierre, très attaché à ce ministère pétrinien tourné vers le monde entier, François venait de l'autre bout de la planète, de l'Argentine sud-américaine. Pape des extrémités géographiques, il a toujours privilégié le lointain. Il y a d'ailleurs puisé sa « théologie du peuple », différente mais parallèle à la « théologie de la libération », justifiant des nouveautés controversées. Il y a associé un souci de la nature exprimé dans son encyclique *Laudato Si'* de 2015, citée jusque par les écologistes français.

Il est un domaine, à ses yeux marginal, dans lequel il n'a guère exercé son aptitude, celui du monde de la tradition, pourtant porteur de beaucoup de vocations. Contrairement à Benoît XVI qui, s'appuyant sur l'« *herméneutique de la continuité* », avait insisté sur la suite dogmatique et liturgique de l'Église avant et après le concile Vatican II, il a

fermé bien des portes permettant l'exercice des rites d'avant 1962 et il a rendu impossibles nombre de célébrations, même si certains évêques ont adouci ses directives. Curieusement, il a montré une bienveillance personnelle à l'égard de certains groupes, allant jusqu'à reconnaître les pouvoirs sacramentaux des prêtres de la Fraternité Saint Pie X fondée par Mgr Lefebvre.

François était d'ailleurs l'homme des paradoxes. Il n'y a ainsi pas eu de plus grand défenseur de la protection de la vie, depuis la naissance jusqu'à la mort, signifiant ainsi une opposition totale à l'avortement et à l'euthanasie ; mais il n'appréciait pas que certains évêques, comme aux États-Unis et en Afrique, refusent la communion aux hommes politiques ayant voté pour l'avortement. Rejetant toute ordination des femmes, il leur a pourtant accordé une plus grande place dans les rouages du Vatican. Pour la gouvernance de l'Église, il a volontiers bousculé les institutions de la Curie tout en développant un autoritarisme subi par ses collaborateurs et regretté par ses plus ardents partisans : la synodalité mise en avant n'a guère donné de résultats et s'est même embourbée en Allemagne ; de même, la nécessaire réforme des finances de l'Église n'en reste qu'à ses débuts, avec des condamnations contestées. En revanche, il a poursuivi l'action de son prédécesseur à l'encontre des auteurs d'abus sexuels et il a rejeté la théorie du genre.

S'il s'est laissé tutoyer par

Emmanuel Macron, il n'a guère montré d'intérêt pour la France, qui ne dispose plus que de cinq cardinaux électeurs, dont seulement deux à la tête d'un diocèse, d'ailleurs nommés par lui. Il en aura été de même avec les pays de la vieille Europe, dont il n'a guère valorisé l'héritage chrétien ni le rôle dans la transmission de la foi. N'ayant pas réussi à aller en Chine, il a néanmoins conclu un « accord secret » avec Pékin, renouvelé trois fois depuis 2018 mais qui ne laisse guère de liberté aux catholiques de là-bas.

Se sont également produits des événements surprenants, comme la présence de statuettes de la déesse sud-américaine Pachamama (Terre-Mère) au Vatican en 2019 ou la déclaration conjointe, la même année, avec le grand imam Ahmad Al-Tayyeb à Abu Dhabi proclamant que « le pluralisme et les diversités de religion [...] sont une sage volonté divine ». On n'a pas non plus oublié sa visite à Lesbos en 2016, d'où il revint seulement avec des réfugiés musulmans...

Enfin, son accord de 2023 à la bénédiction des couples homosexuels a suscité des refus fermes d'application, notamment en Afrique.

Passons sur sa dernière et insolite déambulation, en fauteuil roulant dans Saint-Pierre, en pantalons et poncho. Cela participait sans doute de sa volonté d'apparaître différent de ses prédécesseurs, tout comme son prénom choisi sans numéro d'ordre et cette espèce de confusion d'un jésuite se plaçant sous l'invocation du fondateur des franciscains. De même, il a multiplié les entretiens à bâtons rompus fourmillant d'à-peu-près.

François, se voulant avant tout pasteur, a dit « ouvrir les portes de l'Église ». Son successeur devra les consolider. Pour le choisir, les cardinaux vont devoir mieux se connaître, beaucoup venant de ces périphéries chères au cœur du défunt pape mais peu introduits dans les milieux romains et se connaissant peu entre eux ; ils vont vraiment avoir besoin du Saint-Esprit.

Jean Étèveaux

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : 30 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com